

**AVIS DE PUBLICITE
2020CMRE/03**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST
COMMUNE DE ART SUR MEURTHE**

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Publié le	12 octobre 2020
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 13 novembre 2020 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation d'un terrain agricole d'une superficie de 10ha de type terre labourable
Lieu	Commune : Art/sur/Meurthe Adresse : A la Prairie Références cadastrales : partie de la Parcelle 40 section Z PK : rivière Meurthe
Activité(s) pouvant être exercée(s)	À proposer par le candidat
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir plan
Restrictions	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	
Durée de la COT/AOT	Durée 5 ans en fonction des investissements et amortissements s'il y a lieu
Critères de sélection	Les critères seront considérés en fonction de l'enjeu économique lié à la voie d'eau, de l'activité envisagée, et de l'offre de prix proposée.
Négociation	oui
Pièces à fournir	Statuts et Kbis (si société), pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte, assurance, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, courrier motivé mentionnant la nature de l'activité ou de l'occupation envisagée ainsi qu'une offre de prix. Lien à la tarification domaniale : https://www.vnf.fr/vnf/app/uploads/2020/02/Tarifs-Domaniaux-2020-Version-D%C3%A9finitive-D%C3%A9cembre-2019.pdf

Dépôt des candidatures –
Modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à : ap-ami.dtn@vnf.fr, **en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

Ou par courrier postal : UTI CMRE EN – Gestion du Domaine Public et Fluvial – 52 Rue Charles de Foucauld 54000 NANCY, **en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR** ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour
renseignement**

UTI CMRE EN,
Tél : 03.83.17.41.20

